

PROGRAMME DE FORMATION
INITIALE
MODULE AMIANTE SANS MENTION

Responsable Formation : M. HERRERO Ange





PUBLIC VISÉ PAR LA FORMATION ET PRÉREQUIS

● À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

L'apprenant doit être :

- attiré par le milieu du diagnostic immobilier et de l'expertise en bâtiment,
- être autonome, organisé et dynamique,
- être désireux d'intégrer un marché en pleine croissance,
- d'avoir la ferme volonté de réussir et vous avez un tempérament commercial



Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (pour toutes informations veuillez contactez le secrétariat au 04.67.50.50.58).

● LES CONDITIONS D'ACCÈS

Prérequis général soit : connaissances du bâtiment.

L'amiante possède deux niveaux :

- L'amiante sans mention (formation préalable obligatoire : 3 jours)
- L'amiante avec mention (formation préalable obligatoire : 5 jours)

● NIVEAU MINIMUM EXIGÉ

Prérequis général soit : connaissances du bâtiment.

Prérequis nécessaires à savoir BAC+2 dans le bâtiment **OU** 3 ans d'expérience professionnelle dans le bâtiment **OU** Titre de niveau 5 européen « diagnostiqueur immobilier ».

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation et des certifications, l'apprenant sera capable de :

- Acquérir les capacités nécessaires au repérage et au diagnostic de l'amiante dans les bâtiments.
- Savoir appliquer les modalités de réalisation des missions de repérage de l'amiante conformément à la réglementation (amiante avant-vente, DAPP, DTA de 5ème catégorie)
- Établir le rapport de repérage et de diagnostic amiante.

● NATURE D'ACTION DE FORMATION

Développement des compétences - Perfectionnement technique et des connaissances.

« Modalités de contrôle de l'assiduité : attestation d'assiduité + feuille d'émargement ».

CONTENU DE LA FORMATION

Jour 1 :

LES EFFETS DE L'AMIANTE SUR LA SANTÉ (3 h 00)

- Qu'est-ce que l'amiante ?
- Les risques sanitaires.

LES PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

- Le matériau « amiante » et ses propriétés.
- Les localisations.
- Les matériaux et produits contenant de l'amiante.

Objectifs : Connaître les différentes formes de l'amiante

Moyens pédagogiques : Cours de formation / Photos et illustrations

- les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE (4 h 00)

- Les codes de la santé publique, du travail, de l'environnement.
- Décrets 2002-839 du 5 Mai 2002, 2001-840 du 18 septembre 2001 et 97-855 du 12 septembre 1997 modifiant le décret 96-97 - décret 96-98 du 7 février 1996.
- Prescriptions de la recommandation CRAM R 378 du 04/11/97 et la norme NF X 46-020 pour les missions de repérage. Directives du programme COFRAC 144.
- Les arrêtés du 12 décembre 2012 (repérage Liste A et Liste B)
- Les arrêtés du 22 Aout et 21 novembre 2006.
- Dates et notions essentielles.
- Les autres normes et méthodes de repérages : NFX 46-100, NFX 46-021, NF X 43-050 et NF X 43-269.
- Le règlement de sécurité dans les établissements recevant du public.

Objectifs : Apprendre tout le contexte réglementaire lié à l'amiante

Moyens pédagogiques : Cours de formation / Normes et arrêtés

Jour 2 :

LE DIAGNOSTIC AMIANTE (3 h 30)

- Diagnostic de Conservation des Matériaux et des Produits Contenant de l'Amiante.

- Rôles, obligation et responsabilité des différents intervenants.

- Diagnostic flochage/calorifuge/faux plafonds et cas pratiques.

- Évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Obligations du propriétaire.

- Visite exhaustive des locaux du bâtiment (parties communes et privatives) avec repérage, vérification et inspection.

Objectifs : Connaître toutes les spécificités du diagnostic amiante

Moyens pédagogiques : Cours de formation / Schémas et illustrations / Lecture des lois en vigueur

LE DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE (2 h 00)

- Éléments constitutifs du DTA.

- La fiche récapitulative.

- Le rapport de repérage.

- Les travaux réalisés

- Les consignes de sécurité.

- Examen détaillé des articles réglementaires relatifs au dossier technique amiante.

- Approfondissement des procédures et méthodes développées dans les normes NF X 46 020.

- Constitution d'un dossier technique amiante.

Objectifs : Connaître toutes les spécificités du diagnostic technique amiante

Moyens pédagogiques : Cours de formation / Schémas et illustrations / Lecture des lois en vigueur

LE DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES (D.A.P.P) (1 h 30)

Objectifs : Connaître toutes les spécificités du DAPP

Moyens pédagogiques : Cours de formation / Schémas et illustrations / Lecture des lois en vigueur

Jour 3 :

LE RAPPORT DE REPERAGE (3 h 00)

- Ordre de mission, opération de repérage, localisation des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante et classement par zones homogènes, méthodologie d'échantillonnage et d'expédition au laboratoire d'analyse, grille d'évaluation de l'état de

conservation des fibreux contenant de l'amiante et état des MCA durs, mesures préconisées, mesures d'empoussièrement, contrôle récurrent de l'état de conservation, travaux de désamiantage ; examen visuel post désamiantage avant démantèlement du dispositif de confinement; établissement d'un rapport d'activité annuel, rapport de mission de repérage avec rédaction incluant en outre la formulation de conclusions, de mesures et de recommandations.

Objectifs : Comprendre et apprendre à réaliser un rapport de repérage

Moyens pédagogiques : Cours de formation / Schémas et illustrations / Lecture des lois en vigueur

- Les conditions de certification. (4 h 00)
- Test d'évaluation des connaissances acquises durant la formation (contrôle de capacité)
- Table ronde, QCM d'évaluation, évaluation de la formation.

Objectifs : Se préparer pour la certification amiante

Moyens pédagogiques : Exercices pratiques / QCM

PRÉSENTATION ANGE HERRERO :

Formateur aux métiers des diagnostics immobiliers : CFTB PARIS

Fort de plus de vingt années d'expérience professionnelle dans le secteur du diagnostic immobilier, M. HERRERO est formateur pour l'ensemble des modules du métier de diagnostiqueur auprès de FDTI/CFTB depuis janvier 2017.

Ses diplômes :

- BAC F2 (Électronique)
- BTS CIRA (Contrôle Industriel et Régulation Automatique)
- Ingénieur Génie Civil Bâtiment – IPF

Son expérience :

Depuis 2007 : Mission en tant qu'évaluateur dans les domaines suivants :

Amiante – termites – gaz - plomb – électricité - auprès de Bureau Véritas.

De 2001 à 2021 : Cogérant du cabinet Habitat Expertise (Expertises techniques immobilières).

De 2017 à ce jour : Dirigeant CFTB SAS organisme de formation

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

● MOYENS MIS EN OEUVRES ET METHODE D'ANIMATION

- Formation en salle avec tables et chaises pour 15 personnes (2 m2 règlementaires par personne)
- Présence de supports de cours sur clef USB
- Présence de QCM
- Présence de textes règlementaires et modèle de rapport vierge
- Tableau blanc
- Présence d'un écran interactif pour diffusion support de cours annexes
- Présence d'une valise pédagogique
- Feuilles de présences apprenants + formateur
- WIFI disponible
- Présence consommable tel que café, sucre, papier toilette etc....
- Présence d'une salle d'attente pour accueil des candidats et pour attente pendant les certifications
- Présence de bureaux fermés pour les certifications

ÉVALUATION DE LA FORMATION/SANCTION DE LA FORMATION

- QCM en cours de formation
- Certifications du module amiante sans mention par un organisme de certifications agréé COFRAC.

SUR QUOI PORTENT LES ÉVALUATIONS ?

L'évaluation porte sur les acquis de la formation.

SANCTION VISÉE PAR LA FORMATION

- Attestation de formation amiante sans mention
- Certificat pour le module : amiante sans mention : certifications obligatoires à l'exercice du métier de diagnostiqueur immobilier

LES COORDONNÉES DE LA PERSONNE À CONTACTER POUR TOUTES DEMANDES D'INFORMATION

Madame DELMAS Vanessa

Adresse :

36 rue de Sigaliès

34430 Saint Jean de Védas

Tel : 01 76 21 55 69

Mail : v.delmas@cftb.eu

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

● LA DUREE TOTALE DE LA FORMATION :

Durée de la formation : 3 jours (21 heures)

● LES HORAIRES :

8 h 30 / 12 h 00 et 13 h 00 / 16 h 30

● ORGANISATION FORMATION :

Il s'agit d'une formation continue en présentiel.

● TAILLE DU GROUPE :

Entre 4 et 15 stagiaires.